

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 MARS 2020 - COMPTE-RENDU

Nombre de membres en exercice : 16	PRESENTS : M GABAIL, C TRESCAZES, A CASTAGNE, L SOLOME, M MAUPEU Ch BRUZAUD, N LECONTE, Y BRUN, P CAUSSIEU, D FERNANDES, P LABIT, F MINCHELLA
présents : 12	
votants : 12	ABSENTS : C ABELARD, F COMBRES, N HAURINE, JF RAYNAL
Date convocation 03 Mars 2020	Secrétaire de séance : M MAUPEU

1- Comptes administratifs et comptes de gestion

Comptes administratifs

Les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, présentés par M Maupeu, 1^{er} adjoint sont adoptés tels que suit. 11 votants

Budget Annexe Desman

DF : 27 551,85 € RF : 0 F : - 27 551,88 €

DI : 1005,09 € RI : 23 272,78 € I : + 22 267,69 €

Pas de débat sur ce budget

Vote : Pour 8 Contre 0 Abstentions 3 (Laurent Solomé, Yvan Brun, Pascal Caussieu)

Budget Annexe Assainissement

DF : 91 646,89 € RF : 77 980,20 € F : - 13 666,69 €

DI : 429 121,94 € RI : 666 894,61 € I : + 237 772,67 €

Pas de débat sur ce budget

Vote : Pour 9 Contre 0 Abstentions 2 (Yvan Brun et Pascal Caussieu)

Budget Annexe Eau Potable

DF : 89 282,15 € RF : 58 904,62 € F : - 30 377,53 €

DI : 270 233,24 € RI : 830 924,72 € I : + 560 691,48 €

Pas de débat sur ce budget

Vote : Pour 9 Contre 1 (Pascal Caussieu) Abstention 1 (Yvan Brun)

Budget Annexe Station de Ski

DF : 2 339 315,60 € RF : 2 375 303,53 € F : + 35 987,93 €

DI : 2 269 162,39 € RI : 2 439 320,39 € I : +170 158,00 €

Débat :

Yvan Brun affirme que ces comptes, qui relatent une station de ski fermée jusqu'à mi-janvier prouvent que plus il y a de skieurs à la station et de jours d'ouverture, plus il y a de déficit et inversement moins de skieurs et moins de jours d'ouverture correspondent à moins de déficit (comme le montre à ses yeux ce compte administratif).

Denis Fernandes, Claude Trescazes et Michel Gabail ne comprennent absolument pas ce raisonnement plus qu'illogique à leurs yeux. Il n'y a aucune logique économique à cette affirmation, en témoigne la saison 2016-2017 qui a été celle ayant le plus de jours d'ouverture et le déficit le moins important.

Yvan Brun estime que la station présente un déficit trop important mais qu'elle doit perdurer. Pour cela il faut réduire le déficit et n'ouvrir que lors de périodes moins déficitaires

Claude Trescazes indique alors qu'il faut faire la même chose avec toutes les structures qui sont déficitaires : piscine, patinoire, Millaris, abattoir... Tout élu souhaite une réduction des déficits directs de chaque structure mais il y a un équilibre à trouver avec l'intérêt de ces équipements pour l'attrait de la commune. La mairie doit donc à ses yeux maintenir l'ensemble des équipements économiques publics ouverts tout en travaillant à une rentabilité meilleure.

Yvan Brun réplique qu'on n'est pas sur les mêmes proportions de valeurs et répète qu'il ne souhaite pas la fermeture de la station ;

Vote : Pour 10 Contre 1 (Yvan Brun) Abstention 0

Budget principal

DF : 2 921 658,71 € RF : 3 384 034,42 € F : + 462 375,71 €

DI : 4 870 265,99 € RI : 4 588 531,68 € I : - 281 734,31 €

Pas de débat sur ce budget

Vote : Pour 7 - Contre 2 (Franck Minchella et Pascal Caussieu) Abstentions 2 (Laurent Solome et Yvan Brun)

Comptes de Gestion :

La présentation des comptes de gestion n'amène aucun débat

BA Desman : Pour 9 Contre 0 Abstentions 3 (Pascal Caussieu, Yvan Brun, Laurent Solomé)

BA Assainissement : Pour 10 Contre 0 Abstentions 2 (Pascal Caussieu et Yvan Brun)

BA Eau Potable : Pour 10 Contre 1 (Pascal Caussieu) Abstention 1 (Yvan Brun)

BA Station : Pour 11 Contre 0 Abstention 1 (Yvan Brun)

Budget "Principal" : Pour 8 Contre 2 (Pascal Caussieu et Franck Minchella) Abstentions 2 (Laurent Solomé et Yvan Brun)

2- Menuiseries du Maillet

3 devis sont parvenus en mairie.

Caseo : 48 974,60 € TTC

Batan Menuiseries : 48 230,40 € TTC

Toujas et Coll : 49 738,84 € TTC

Monsieur le Maire indique qu'après analyse technique des propositions, il s'avère que la moins coûteuse est aussi la plus complète au niveau technique. Il propose donc de retenir l'entreprise Batan Menuiseries.

Yvan Brun indique qu'il trouve dommage qu'il ait fallu que STEM soit gestionnaire du centre sous condition de travaux pour que ceux-ci se réalisent. Ils auraient été bénéfiques pour les anciens gestionnaires.

Vote : Pour 11 Contre 0 Abstention 1 (Yvan Brun)

3- Principe de lancement de l'appel d'offre pour la DSP des remontées mécaniques avec constitution de SEMOP

Michel Gabail rappelle les points importants du rapport sur ce principe qui avait été transmis aux conseillers préalablement. Il rappelle les réunions de travail qui ont eu lieu sur le sujet avec le cabinet AGATE, AMO de la Commune sur le sujet.

Il rappelle fortement la nature de ce projet qui est un vrai projet de développement économique 4 saisons, nouveau modèle économique durable, générateurs de ressources pour les commerces locaux ; il est une des déclinaisons du schéma directeur de territoire validé par les anciennes communes historiques en 2014-2015 ; il s'intègre également pleinement dans la démarche Opération Grand Site de France. Il est inscrit dans le projet de

SCOT intercommunal en cours de validation. Concernant la station de ski ce projet va permettre de rationaliser bien mieux les coûts, ce qui est l'objectif de tout élu responsable.

Il indique par ailleurs que cette délibération de principe n'implique en rien une décision finale sur la faisabilité du projet.

Il donne lecture de la délibération qu'il propose d'adopter

Le débat est lancé :

Yvan Brun indique en premier lieu qu'il trouve irrespectueux envers la population que ce vote ait lieu 5 jours avant le premier tour des élections municipales. Cela lui pose un problème éthique.

Il regrette que la population de la commune ne soit pas plus informée de ce projet majeur pour l'avenir de la commune et leur avenir.

Michel Gabail et Claude Trescazes répliquent que au contraire lancer cette procédure de consultation va permettre à la nouvelle équipe sortie des urnes de baser sa décision finale sur le projet sur quelque chose de complet, avec des chiffres précis et de ne pas décider sur de simples à priori ou principes arrêtés

Yvan Brun indique qu'il a bien compris que cette délibération n'engageait pas la commune sur la réalisation du projet au final mais il s'inquiète vivement du terme « dévolution » qui est utilisé dans ce projet de délibération, terme juridique qui traduit une volonté de transmission de biens du public vers le privé d'après les recherches qu'il a effectuées.

Michel Gabail lui indique que ce terme est générique à toute DSP et s'applique donc sur la station de Gavarnie-Gèdre depuis 2004. Il indique que s'il y a des réponses à cet appel d'offre mais que celles-ci s'avèrent intenables financièrement pour la commune tant en investissement qu'en fonctionnement, personne autour de la table ne se lancera dans la réalisation de ce projet. Il rappelle toutefois que les études préalables semblent permettre une amélioration des finances communales, et une durabilité du modèle sur près de 30 ans, études qu'il faut donc vérifier et valider.

Claude Trescazes rajoute qu'il est important que la commune agisse pour l'avenir, investisse sur un modèle économique durable qui ne peut plus être la simple cueillette qui met en danger les commerces privés car ne correspondant plus aux attentes des visiteurs. Il indique que certes les cirques seront toujours attractifs mais cela ne veut pas dire que les retombées économiques sont satisfaisantes.

Vote : Pour 9 Contre 1 (Yvan Brun) Abstentions 2 (Pascal Caussieu et Franck Minchella)

4- Emprunt Caisse des Dépôts

Monsieur le Maire rappelle que depuis août 2019 la Commune travaille auprès de la caisse des dépôts pour l'octroi d'un emprunt concernant les travaux d'aménagement du village de Gavarnie.

La Caisse des Dépôts propose un emprunt de 173 400 € sur 35 ans au taux fixe de 1,25 %.

Le Conseil municipal doit donc valider cette proposition

Vote : Pour 12 Contre 0 Abstention 0

5- Trémie à sel

Michel Gabail et Denis Fernandes présentent le projet porté en commun par la Commune et le Département de mettre en place un silo à sel à Pragnères en remplacement des trémies à sel de Gavarnie et Gèdre. La commune met à disposition le terrain, le département fait l'acquisition du silo et assure son installation. Par la suite pour le fonctionnement la commune ira se servir au silo et le Département refacturera au réel de la consommation de sel à la commune.

Franck Minchella demande à prendre toutes les garanties afin que ce lieu ne devienne pas un lieu de stockage un peu anarchique. Il propose également d'enlever les tables de pique-nique qui ne servent à rien à cet endroit. Il indique également que cela permettra de nettoyer le dessous de la patinoire une fois les travaux edf terminés.

Pascal Caussieu se demande s'il ne serait pas plus pratique et moins gênant visuellement que cette installation se fasse au relais d'Espagne. Cette suggestion retient l'attention du conseil municipal.

Christian Bruzard se demande si enlever l'installation de Gavarnie ne va pas être problématique pour les engins qu'il faudra déchaîner et renchaîner pour aller faire le plein de sel. Un stock pourra rester sur Gavarnie pour éviter cette manœuvre le plus possible.

Michel Gabail propose de voter sur le principe de ce partenariat avec le conseil départemental

Vote : Pour 12 Contre 0 Abstention 0

Par ailleurs le conseil municipal charge Pascal Caussieu de vérifier la faisabilité de cet aménagement au Relai d'Espagne plutôt qu'à Pragnères. (NB : suite au conseil, Pascal Caussieu a pris contact avec le conseil départemental qui a donné son accord pour le Relai d'Espagne)

6- Source d'eau potable Arribama

Suite aux dernières réunions sur le sujet et à la demande de Olivier Adagas de conserver son droit d'eau sur cette source, Monsieur le Maire informe avec regret l'assemblée de la nécessité d'effectuer une étude de débit supplémentaire. Il demande donc l'autorisation de missionner la société CETRA en ce sens.

Claude Trescazes propose de rendre public l'ensemble des comptes rendus de ces réunions avec les services, en particulier l'ARS pour que chacun se rende compte de ce qui bloque ce projet, de la lourdeur administrative extraordinaire sur le sujet. La commune subit totalement la situation.

Vote : Pour 10 Contre 0 Abstentions 2 (Michel Gabail et Claude Trescazes)

7- Pacte financier communautaire

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un des derniers conseils municipaux celui-ci avait donné un avis consultatif positif à une aide exceptionnelle sur 1 an à la communauté de communes au travers d'une redistribution du FPIC plus équilibrée.

Il donne aujourd'hui lecture du courrier reçu de la communauté de communes proposant de figer cette aide ad vitam aeternam au travers d'une modification des attributions de compensation.

Christian Bruzaud fait un rappel de la situation financière de la communauté de communes et de l'ensemble du pacte financier proposé.

Après brève discussion il est proposé 3 votes :

Le premier concerne une aide exceptionnelle pour le budget 2020 au travers d'une négociation libre et annuelle du FPIC : Celle-ci est validée.

Vote : Pour 9 Contre 1 (Laurent Solomé) Abstentions 2 (Pascal Caussieu et André Castagné)

Le second et le troisième portent sur une validation de l'ensemble du pacte financier et donc au travers d'elle une pérennisation de cette aide au travers d'une diminution des Attributions de Compensation. Celle-ci est rejetée.

Vote : Pour 0 Contre 9 Abstentions 3 (Yvan Brun, Christian Bruzaud et Denis Fernandes)

8- Véhicules Toyota Hylux :

- a) Michel Gabail indique que comme il l'avait été fait avec un premier véhicule la commune peut racheter le Toyota Hylux de la station qui arrive en fin de leasing, ce à un prix très avantageux pour un véhicule en très bon état de fonctionnement. Il rappelle par ailleurs que les C15 sont maintenant inutilisables.
- b) De plus afin de remplacer ce véhicule à la station, il propose l'achat d'un nouveau Toyota Hilux pour un montant de 24 828 €HT.

Ce sujet n'amène pas de débat

Vote : Pour 10 Contre : 0 Abstention : 2 (Laurent Solomé et Yvan Brun)

9- Subventions voyages scolaires

Il est proposé d'allouer 150 € pour le voyage du collège des Trois vallées de Luz Saint Sauveur à Bilbao

Vote : Pour 12 Contre 0 Abstention 0

Il est proposé de voter 3126 € pour le voyage de l'école Gavarnie-Gèdre à Andernos

Vote : Pour 12 Contre 0 Abstention 0

10- Admissions en non-valeur de taxes d'urbanisme sur Gavarnie.

La DGFIP de Tournay sollicite l'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme irrécouvrables pour un montant de 21.605 €.

Il s'agit de la taxe locale d'équipement (TLE) dont le fait générateur est antérieur au 1er mars 2012, date de son remplacement par la taxe d'aménagement (TA). Il s'agit d'un permis de construire qui avait été déposé à Gavarnie et qui n'a jamais été réalisé. De plus, cela n'engendre aucune charge directe pour la Commune.

Vote : Pour 12 Contre 0 Abstention 0

11- Modification Statuts AGEDI

Le syndicat AGEDI, à la demande de l'administration, a décidé de revoir ses statuts, en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve l'ensemble des modifications statutaires du Syndicat Mixte A.G.E.D.I

Vote : Pour 11 Contre 0 Abstention 1 (Yvan Brun)

12- Electrification Permis construire Mme M Hourcade

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin de desservir la parcelle cadastrée section A, n° 71 sise à Gèdre, *objet du permis de construire de Mme et M Hourcade*, il est nécessaire de réaliser une extension de 60 mètres du réseau électrique basse tension. A cet effet un devis a été établi par le SDE 65 d'un montant de 14.000 € et il est demandé une participation financière au titre de l'équipement propre d'un montant de 8 400 €.

Le Conseil Municipal, décide de prendre en charge cette contribution afin de réaliser un équipement public.

13- Régularisation route du Saussa

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 26 novembre 2019, relative à la régularisation de la Route communale du Saussa dessus « Bretelle CAUSSIEU-LABIT».

Suite à cette opération, il est nécessaire de déclasser la parcelle Section I n° 728, comme n'étant plus affectée à l'usage du public et à réinscrire au domaine privé en vue de sa cession aux conjoints Caussieu.

Le Conseil municipal, décide de déclasser la parcelle I 728 - section de Gèdre

Vote : Pour 11 Contre 0 Abstention 1 (Yvan Brun)

14- Modification titulaire Lot 3 Travaux Troumouze

Michel Gabail rappelle que lors du marché initial ce lot avait été attribué à la société Plisson qui ayant fait faillite n'a pu assurer la mission. Celle-ci a été reprise par la société façon Paysage qui était cotraitante. Malheureusement suite au décès subit de son PDG cette société a été mise en liquidation judiciaire.

Devant l'urgence de la situation la société LBTP a transmis un devis afin de pouvoir assumer cette mission (33 394,00 € HT).

Monsieur le Maire propose de retenir cette offre.

Vote : Pour 10 Contre 0 Abstention 2 (Laurent Solomé et Yvan Brun)

15- Ouverture de postes pour chauffeurs Troumouze

Il est proposé l'ouverture de 2 postes à temps plein pour l'été 2020

Vote : Pour 10 Contre 0 Abstention 2 (Laurent Solomé et Yvan Brun)

16- Régularisation salariales employés Gavarnie

Franck Minchella et Pascal Caussieu rappellent que les indices salariaux des anciens employés de Gavarnie et ceux des anciens employés de Gèdre étaient différents au moment de la fusion. Il y avait donc une inégalité de traitement salarial. Il avait été regardé de pouvoir rattraper cette situation mais il n'y avait pas eu de décision officielle. Aussi il demande si celle-ci peut être régularisée aujourd'hui par le versement d'un complément indemnitaire annuel.

Le principe est mis au vote en attendant la vérification de la légalité de cette proposition.

Vote : Pour 12 Contre 0 Abstention 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.